



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort de France, le 11 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Fonds vert 2025

Rappel concernant le dispositif

Le Fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, vise à accompagner les collectivités territoriales ainsi que leurs partenaires dans leurs investissements liés à la transition écologique. Il a pour principal vocation d'apporter un effet de levier aux projets murs et à fort impact environnemental.

Lancé en 2023, le Fonds vert, porté par le ministère chargé de la transition écologique, est devenu pérenne en 2024.

Ce dispositif de financement se veut avant tout simplifié, de proximité, efficace et adapté aux territoires.

En Martinique, 27 projets ont été accompagnés sur la base d'une enveloppe de 13,4 M€ en 2023, et 96 projets à partir 16,9 M€ en 2024.

Lancement du dispositif en 2025 : à vos marques, car les premiers mobilisés, les premiers servis !

En 2025, l'orientation prioritaire donnée au Fonds vert est de développer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, notamment par le renforcement des bâtiments contre les vents cycloniques et la prévention des inondations.

Les porteurs de projets sont encouragés à déposer ou mettre à jour leurs projets dès à présent.

L'outil *Démarches simplifiées*, accessible depuis la plateforme *Aide des territoires* demeure l'unique voie de dépôt des demandes d'aide.

L'instruction des demandes sera réalisée sur la base des critères de la circulaire du 28 février 2025 et des cahiers d'accompagnement disponibles en ligne, qui sont prévus pour chacune des mesures.

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/procedure-du-fonds-vert-a2187.html>

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Suivez-nous sur le : [site internet de la préfecture de Martinique](https://www.martinique.gouv.fr)

et les réseaux sociaux :

